2016/CR003

Nombre de conseillers	
présents :	28
votants :	29
en exercice :	29

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 11 avril 2016 à 18 H 30

N° 19-03-16

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Didier MILHAU ; Christine MAURAISIN ; Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Yves YORILLO ; Régine RENAULT ; Lionel MUNOZ ; Jacqueline PATROUIX ; Ghislaine RAYNAUD ; René ATTARD ; Isabelle JOLIBOIS ; Serge DEIXONNE ; Pierre SANTORI ; Angélique PIEDVACHE ; Julien RIBOT ; Claudette PYBOT ; Christian THUAU ; Lydia AUBERT ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Jean-Pierre CIRES ; Monique CAYROL ; Sylvie LETIENT.
Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Gilles FAGES représenté par Jean Claude MATHIEU, Frédéric GRANGER représenté par Carmen MOUTOT.

Madame Angélique PIEDVACHE est élue secrétaire de séance.

I. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : Informations sur les décisions prises.

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal lors de la séance du 29 août 2014.

36/2016 : Commande en urgence de travaux de réparation du réseau d'éclairage public (route de Portel) avec SPIE Sud-Ouest pour un montant de 2 616 € T.T.C.

37/2016 : Commande de remplacement des pieds sur équipement de cuisine avec CLIM FROID SERVICE pour un montant de 1 323.12 € T.T.C.

38/2016 : Commande de travaux de dallage et pavage pour la place de la Mairie avec SARL SDRATP pour un montant de 44 091 € T.T.C.

Le conseil prend acte de ces décisions.

II. FISCALITE : Taux communaux 2016.

Le vote des taux communaux permet de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale. Les bases prévisionnelles ont été communiquées par les services fiscaux suivant l'état 1259 COM.

Tableau comparatif des bases d'impositions prévisionnelles :

	Bases 2015 en €	Bases 2016 en €	Variation en %	Variation en €
Taxe d'habitation	6 058 000	6 298 000	+ 3,962 %	+ 240 000
Taxe foncière/bâti	4 409 000	4 483 000	+ 1,678 %	+ 74 000
Taxe foncière/non bâti	133 700	134 600	+ 0,673 %	+ 900

On constate que les bases prévisionnelles évoluent favorablement sous le double effet d'une part de la revalorisation de 1 % prévue par l'article 98 de loi de finances pour 2016 mais également d'autre part d'une augmentation des évaluations bien prises en compte par la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.).

Compte tenu des éléments ci-dessus et du débat d'orientations budgétaires du 14 mars 2016, il est proposé au conseil de maintenir les taux de la fiscalité directe à l'identique de ceux votés en 2015.

Les taux seraient les suivants :

Taxe d'habitation : 14,65 %
Taxe foncière (bâti) : 23,58 %
Taxe foncière (non bâti) : 85,84 %

Le montant du produit fiscal attendu serait de **2 095 289 €.**

Voté à l'unanimité.

III. FINANCES PUBLIQUES : Compte de gestion 2015 / Receveur Municipal.

Les comptes financiers tenus par le receveur municipal, comptable de la collectivité, comprennent toutes les opérations constatées au titre de la gestion de l'exercice 2015.

Ces comptes, conformément à l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Un extrait des comptes du Budget principal –M 14 et du Budget crèche –M 14 a été remis aux membres du conseil.

Voté à la majorité (2 abstentions S. Lallemand et C. Poncet).

IV. FINANCES PUBLIQUES : Comptes administratifs 2016.

- **Budget principal /M.14**
- **Budget crèche / M.14.**

Conformément à l'article L.1612 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs des différents budgets de l'exercice 2015 sont présentés à l'assemblée.

Un document synthétique du Budget principal – M.14 et du Budget crèche –M.14 a été remis aux membres du conseil.

Voté à la majorité (2 abstentions S. Lallemand C. Poncet).

V. FINANCES PUBLIQUES : Affection des résultats de l'exercice 2015.

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice précédent sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors de l'approbation du compte administratif.

Les soldes d'exécution et les restes à réaliser, qui constituent l'excédent, peuvent être affectés aux différents budgets.

Les propositions d'affectations qui sont proposées sont les suivantes :

Budget principal /M.14 :

Résultats de l'exercice 2015

Section de Fonctionnement :

- Excédent reporté 2014 : + 622 657,76 €
- Recettes réalisées : + 6 231 626,54 €
- Dépenses réalisées : - 5 675 395,78 €

Résultat affectable : + 1 178 888,52 €

Section d'Investissement :

Déficit reporté 2014 : - 114 885,45 €

- Recettes réalisées : + 2 341 608,46 €
- Dépenses réalisées : - 2 047 770,56 €
- Restes à réaliser 2015 :

Dépenses : - 1 203 383,50 €
Recettes : + 419 457,26 €

Besoin de financement : 604 973,79 €

Proposition d'affectation

Recettes / 002 :	573 914,73 €
Recettes /1068 :	604 973,79 €
Recettes / 001 :	178 952,45 €
Dépenses I / RAR :	1 203 383,50 €
Recettes I / RAR :	419 457,26 €

Voté à l'unanimité.

VI. FINANCES PUBLIQUES : Création budget annexe lotissement.

La valorisation du patrimoine communal est une orientation budgétaire qui a été présentée lors du débat du 14 mars dernier. La réalisation de cette orientation est proposée avec la valorisation de l'unité foncière communale située au lieu-dit Le Viala. Ce terrain nu serait viabilisé et les parcelles seraient mises à la vente avec des contraintes d'urbanisme liées aux problématiques d'une part de la loi S.R.U. et d'autre part de l'accès à la propriété pour différentes générations. La création d'un budget annexe de lotissement pour l'aménagement de ce terrain communal de 10 112 m² est proposée au conseil. Il est également proposé de transférer sur ce budget le patrimoine foncier et d'assujettir ce budget à la T.V.A.

Voté à l'unanimité.

VII. FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif principal 2016/M.14.

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2016. Par la suite, une réunion de la commission des finances, le 29 mars 2016, a permis de poursuivre la préparation budgétaire.
Le projet de budget proposé à l'assemblée reprend les orientations budgétaires pour 2016.

Section de fonctionnement/dépenses :

Le montant du crédit proposé à la section de fonctionnement, 6 530 362 €, est quasi stable (+ 0.27 %) par rapport au budget primitif 2015. La stabilisation des dépenses de fonctionnement atteint un seuil qui permet de maintenir l'ensemble des services municipaux proposés à la population mais nécessite la poursuite d'une gestion rigoureuse tant dans l'utilisation du moindre euro que dans l'optimisation des recettes.

La prévision de crédit au chapitre 011 est en baisse de 1,35 %. L'optimisation des achats de fournitures ou autres prestations font systématiquement l'objet de mises en concurrence et l'objectif est d'étendre cette démarche à un maximum d'achats. La mise en place des nouveaux contrats d'assurance (hors risques statutaires) a permis de baisser la prévision de dépenses sur ces articles de 18,52 %. Cependant certaines dépenses telles que l'eau, les consommables d'impression ou l'alimentation pour les enfants des cantines restent soumises à des aléas conjoncturels parfois difficiles à contenir dans une tendance budgétaire décroissante.

La prévision de crédit au chapitre 012 est en progression brute de 4,74 %. Ceci est l'effet conjugué des paramètres suivants :

- glissement vieillesse technicité/ G.V.T. : avancement d'échelon ou de grade, effets de structure, + 1,4% (+ 45 444 €)
- augmentation de 0,6 % du point d'indice au 1er juillet 2016 (+ 12 000 €)
- remplacements d'agents pour continuité des services municipaux : + 26 361 €
- hausse de cotisations : + 6 000 €
- hausse de la valeur du SMIC de 0,6 % au 1er janvier 2016 : + 8 000 €
- prévision de renforcement du service police municipale : + 20 000 €
- Services civiques : + 1 100 €
- Modification budgétaire poste crèche /mairie : + 15 000 €

Les prévisions de dépenses proposées aux chapitres 014, 042 et 65 sont quasiment stables.

Pour le chapitre 66, l'effet de la politique de désendettement se traduit par une baisse de plus de 8 %.

Le montant du virement à la section d'investissement est de 702 020 € , en baisse de 7 %. Ceci est essentiellement la conséquence de la participation communale au redressement des finances publiques de l'Etat qui entraine une prévision budgétaire en baisse de plus de 13 % pour la dotation globale forfaitaire de 2016, dont le montant n'est toujours pas connu à ce jour.

Répartition des dépenses de fonctionnement :

Section de fonctionnement/recettes :

La prévision globale de recettes est en hausse de 0,28 % malgré la baisse du résultat de fonctionnement reporté.

Au chapitre 013, les positions administratives de certains agents municipaux permettent de proposer une recette prévisionnelle en hausse de plus de 33 % ce qui conduit à relativiser la prévision de dépenses au chapitre 012.

Les prévisions de recettes du chapitre 70 progressent de plus de 8 %.

Le produit des impôts et taxes, au chapitre 73, est en hausse de 1,74 % sans augmentation des taux communaux de fiscalité directe. Ceci est dû à l'évolution favorable des bases prévisionnelles ainsi qu'à la progression du FPIC en 2016.

Le chapitre 74, dotations et participations, est en baisse de 0,82 % en raison essentiellement des deux éléments suivants :

- la prévision de la réfaction opérée par l'Etat sur la part de dotation forfaitaire communale.
- La baisse de 15 % des compensations fiscales à la commune (exonérations et dégrèvements d'impôts locaux) que l'Etat accorde à certains contribuables.

L'effet ciseau de la ponction sur la dotation forfaitaire est très impactant sur le budget communal car depuis sa création en 1979, cette dotation, qui avait un caractère stable et évolutif, garantissait aux communes un montant de ressources destiné à assurer le fonctionnement des services municipaux. La diminution conséquente depuis 2014 se traduit sur la prévision budgétaire par une gestion prudente et vertueuse qui permet d'éviter une baisse de la qualité et de l'offre de services sans augmentation des impôts.

La prévision de recettes au chapitre 75 est en diminution en raison de la reconversion envisagée pour le site des Pénitents.

Section d'investissement :

Le montant proposé pour les crédits nouveaux est en hausse de 1,6 % (hors remboursement du capital d'emprunt).

Le remboursement du capital est en progression de plus de 5 %, atteignant un point haut résultant des emprunts importants contractés pour des immobilisations patrimoniales.

Pour 2016 les projets nouveaux sont les suivants :

- Etudes de révision du plan local d'urbanisme.
- Actualisation DICRIM et PCS.

- Acquisition de logiciels informatiques.
- Acquisition de véhicules (renouvellement).
- Acquisition de matériel/services techniques.
- Remise en état concessions cimetière.
- Travaux éclairage public.
- Travaux accessibilité.
- Avant-projet office de tourisme.
- Travaux bâtiments et voiries.
- Travaux réfection voirie /intempéries 2ème tranche.
- Travaux Vieille-Ville/2è tranche.

Sur cette section il sera proposé de prévoir une avance de 200 000 € (article 01/27638) pour le budget annexe de lotissement.

Ces dépenses seront financées par :
- Le virement de la section de fonctionnement.
- Le fonds de compensation de la T.V.A.
- La taxe d'aménagement.
- Une prévision d'emprunt de 500 000 €.
- La subvention Etat/Video protection de 39 220 €.
- La subvention Conseil Régional/Vieille-Ville de 83 500 €.
- La subvention Grand Narbonne /Vieille-Ville de 83 500 €.
- La subvention SYADEN/Vieille-Ville de 10 000 €.
- La subvention Etat/Intempéries de 56 186 €.
- La subvention Etat/Vieille-Ville de 46 740 €.

Financement des dépenses d'investissement :

Cette section d'investissement s'équilibre à un montant total de :
3 349 671,19 € (R.A.R. compris)

Le projet de budget principal s'établit à un montant total de :
9 880 033,10 €

Voté à la majorité (Contre S. Lallemand, C. Poncet, J.P. Cires, M. Cayrol).

VIII. FINANCES PUBLIQUES : Répartition du crédit des subventions.

Conformément au 1er alinéa de l'article L.231167 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Il est proposé au conseil d'appliquer ce premier alinéa pour procéder à la répartition du crédit de subvention inscrit au budget principal de l'exercice 2016.

Voté à la majorité (Contre J.P. Cires).

IX. FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2016 / Crèche.

Le projet de budget est présenté au conseil.

Voté à l'unanimité.

X. FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif lotissement 2016.

Le projet de budget primitif de lotissement est présenté au conseil. Il est constitué, en recette, de l'avance de 200 000 € du budget général, ce qui permet de proposer les dépenses liées à l'intégration patrimoniale de l'unité foncière, au lancement des études de viabilité et à une provision pour les futurs travaux.

Voté à l'unanimité.

XI. INTERCOMMUNALITE : Avis sur le projet de SAGE de la basse vallée de l'Aude.

Suite à la dernière Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de la basse vallée de l'Aude, de décembre 2015, il est proposé d'émettre un avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Voté à l'unanimité.

Affaires diverses.

Fin de la séance à 19 h 30.